



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte et prévention

Question écrite n° 18553

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur l'implantation en France, dans le cadre du plan decennal de prevention des risques naturels, de 5 nouveaux radars dans les 5 prochaines annees. Il est prevu que l'installation du premier de ces 5 radars se fasse en Haute-Loire. Toutefois, lors de sa visite dans le departement de Vaucluse le 28 juillet 1994, M. le ministre de l'equipement a tenu a preciser que cette densification du reseau radar concernerait largement le Sud-Est de la France et, qu'a ce titre, il accorderait, des 1995, une priorite toute particuliere au departement de Vaucluse actuellement couvert, mais de maniere incomplete, par le radar de detection de Nimes. Cette priorite devrait se traduire par l'implantation dans le Vaucluse, ou a proximite, d'un nouveau radar capable de couvrir de maniere satisfaisante l'ensemble de ce departement. Or etant donne le fonctionnement incertain de l'actuel radar de Meteo-France de Nimes, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre le calendrier et les credits prevus : d'une part, pour la realisation du futur radar couvrant entierement le Vaucluse, d'autre part, pour la couverture de l'ensemble du Sud-Est de la France.

Texte de la réponse

Le reseau Aramis de 12 radars meteorologiques de Meteo-France ne couvre pas la totalite du territoire francais. De plus, l'utilisation des images radars a des fins d'annonce des crues necessite une densification de ce reseau. C'est pourquoi les plans « Loire » et « risques naturels » adoptes par le Gouvernement en janvier 1994 prevoient un financement sur le budget du ministere de l'environnement, de cinq radars supplementaires, disposes sur la partie sud de la France exposee aux risques de pluies intenses, de type cevenol. Les radars seront realises par Meteo-France. Un premier radar finance en 1994 sera installe en Haute-Loire, et permettra de couvrir les parties nord des Cevennes. Les services de Meteo-France et le ministere de l'environnement etudient actuellement la meilleure reparation geographique possible des quatre radars supplementaires a financer dans les quatre annees suivantes. Celui concernant le Vaucluse est considere comme prioritaire et devrait etre decide des 1995. L'eventualite du deplacement d'un radar de Nimes fait egalement partie des reflexions en cours sur le dispositif final de couverture radar a mettre en place au niveau national.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18553

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4730

Réponse publiée le : 26 décembre 1994, page 6469